



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° RCA23 210002

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 7 février 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

[Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial \(exercice financier 2023\) \(RCA23 210002\)](#)

Ce règlement vise à établir les modalités relatives au versement d'une subvention à une société de développement commercial par l'arrondissement au cours de l'exercice financier 2023.

Il entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Verdun, le 13 février 2023.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement